Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_171_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	22	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-171

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (22) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (10) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques, LE CAM Alain à MOISAN Viviane

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-171 APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE POHER COMMUNAUTE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU STANGER DU 28 SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : Patricia PENSIVY – Technicienne référente : Sylvie HAMONIC

Poher Communauté et le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du STANGER ont signé une convention de prestation de services depuis le 28 septembre 2017. Celle-ci, a déjà été modifiée comme suit :

- par avenant n°1 du 27 Septembre 2019 afin d'intégrer la réalisation de missions administratives par les services de Poher Communauté
- puis par avenant n°2 le 21 septembre 2021, pour prolonger la durée de la convention et intégrer la gestion des ressources humaines.

La présente convention arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Il est proposé de signer un avenant n°3 (cf. document joint) à la convention de mise à disposition afin de prolonger la prestation de service jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVENT l'avenant n°3 à la convention de prestations de services entre Poher communauté et le syndicat intercommunal,

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_171_DEB-DE

- AUTORISENT le Président à le signer

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

